

PRIME COMMUNALE DE JETTE

ISOLATION DE LA TOITURE

FORMULAIRE DE DEMANDE

Pour qui?

Pour toutes les personnes physiques (locataires, emphytéotes ou propriétaires) qui isolent la toiture d'un bâtiment existant sur le territoire de la Commune de Jette. La prime ne sera accordée qu'aux personnes appartenant aux catégories de revenus faibles et moyens. De plus, ces personnes devront avoir obtenu la prime à l'énergie pour les mêmes travaux.

A combien s'élève la prime?

	Plafond de revenus bruts imposables si personne isolée	Plafond de revenus bruts imposables si en couple*	Montant de la prime
Catégorie de base	Plus de 67.050,72€	Plus de 82.050,72€	Pas de prime
Catégorie revenus	Entre 33.525,36 et	Entre 48.525,36 et	10 euro/m² de surface de toiture
moyens	67.050,72€	82.050,72€	isolée, avec un maximum de 250€ par habitation
Catégorie faibles	Moins de	Moins de	10 euro/m² de surface de toiture
revenus	33.525,36€	48.525,36€	isolée, avec un maximum de 500€ par habitation.

^{*} si époux/épouse ou cohabitant(s) de plus de 18 ans tel que repris dans la composition du ménage délivrée par l'administration communale moins de 3 mois avant la date d'introduction de la demande de prime.

Ces plafonds de revenus sont :

- majorés de 5.000 € si le demandeur (ou les demandeurs dans le cas d'un couple) a/ont moins de 35 ans à la date de la demande.
- majorés de 5.000 € par personne fiscalement à charge mentionnée sur l'Avertissement Extrait de Rôle « Impôt des personnes physiques et taxes additionnelles » du service des Contributions.

Sont également considérés dans la catégorie faibles revenus, moyennant justificatif :

- les copropriétés : les personnes morales dont la forme juridique est une «association des copropriétaires»
- les personnes ayant conclu un bail avec une Agences Immobilières Sociales (AIS)
- les personnes bénéficiant du « Revenu d'Intégration Sociale » du CPAS
- les bénéficiaires du BIM
- les clients protégés

Quelles sont les conditions?

Voir le règlement ci-joint

Comment la prime pourra-t-elle être obtenue ?

Pour obtenir la prime, il faut remplir le **formulaire de demande** et joindre les **documents** nécessaires. Le dossier complet doit arriver à l'adresse reprise ci-dessous dans les délais suivants :

- Si vous avez obtenu une prime à l'énergie de Bruxelles Environnement, le dossier complet de prime communale doit être envoyé dans les 2 mois après la date de l'octroi de la prime à l'énergie.
- Si vous ne faites pas appel à la prime à l'énergie de Bruxelles Environnement la demande de prime communale doit être introduite dans les 4 mois prenant cours à la date de la facture de solde des travaux.

COMMUNE de JETTE le Collège des Bourgmestre et Echevins à l'attention de la Cellule Développement Durable Chaussée de Wemmel 100 1090 JETTE

ddo@jette.irisnet.be
T 02 422 31 03 / F 02 422.31.59

Existe-t-il d'autres primes?

N'oubliez pas que d'autres aides financières publiques peuvent être demandées pour l'isolation de la toiture :

- la prime à la rénovation (la Région de Bruxelles-Capitale) (tél. : 0800/40.400, <u>www.prime-renovation.irisnet.be</u>)
- la prime énergie (Bruxelles Environnement) (tél. : 02/775.75.75, www.environnement.brussels)
- une réduction d'impôt (fédéral) (tél. : 02/572.57.57, http://minfin.fgov.be)

La prime communale peut être cumulée avec ces aides. De plus, un prêt vert social à taux 0% existe pour financer les travaux (tél. : 02/775.75, www.environnement.brussels).

=> Données à remplir par la commune :

Réservé à la Cellule Développement Durable:
Numéro de dossier:
Gestionnaire du dossier:
Date de l'introduction de la demande de prime:/
Date de la décision du Collège:/
Prime :
□ acceptée (pour un montant de :)
□ refusée (raison :)
Un permis d'urbanisme est nécessaire pour effectuer les travaux : □ oui □ non

=> Données à remplir par le <u>demandeur</u> :

1) DONNEES RELATIVES AU DEMANDEUR (en lettres capitales)

Nom : Prénom :
Domicile :
Rue :
Code postal :Commune :
Téléphone :
Email:
Numéro de compte* :
Ouvert sous le nom de :
* Le détenteur du numéro de compte doit être la personne à qui la facture est adressée.
Agissant en qualité de : propriétaire / locataire / emphytéote (biffer la mention inutile)
Revenus annuels bruts imposables par famille :
2) DONNEES RELATIVES A L'IMMEUBLE CONCERNE
Adresse de l'habitation où les travaux ont été exécutés: Rue:
3) DONNEES RELATIVES A L'ISOLATION DE LA TOITURE
Type d'isolant:
- Naturel, sur base de fibres végétales ou animales :m² isolés
- Autres isolants :
Une liste non-exhaustive des isolants se trouve dans les formulaires de la prime à l'énergie.
<u>Dépense totale</u> pour la livraison et le placement de l'isolation de la toiture, TVA incl. (montant en €):
Les travaux sont exécutés par des entrepreneurs professionnels enregistrés. L'enregistrement des entrepreneurs peut être vérifié auprès du SPF Finances, Call-Center T02/572.57.57. Cet enregistrement prouve que l'entrepreneur est en règle avec ses obligations sociales et fiscales. Cet enregistrement est important car la personne faisant appel à un entrepreneur non-enregistré pour l'exécution des travaux, est considérée comme solidairement responsable pour le paiement des taxes et contributions sociales dues par l'entrepreneur.
Autres aides financières publiques :
- somme de la prime à la rénovation déjà perçue pour l'isolation de la toiture (montant en €) :
- somme de la prime à l'énergie déjà perçue (obligatoire pour obtenir la prime communale) (montant en €) :
- somme de la réduction d'impôt à demander pour les dépenses faites en vue d'économiser l'énergie
(montant en €):

4) DECLARATION SUR L'HONNEUR

Nom et prénom du demandeur :
Le/la soussigné(e),
 déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire sont exactes et véritables; s'engage à mettre à disposition de l'administration tous les documents nécessaires tels que demandés dans ce formulaire, ainsi que toutes les données relatives au projet; autorise la commune de Jette à faire procéder sur place aux vérifications utiles.
Date Signature

5) DOCUMENTS A JOINDRE

- 1. le formulaire de demande (dûment rempli, daté et signé) ;
- 2. une photocopie de <u>la carte d'identité</u> (recto-verso) ou, pour les nouvelles cartes d'identité électroniques, une copie du document reprenant l'information sur la puce du bénéficiaire;
- 3. domicile:
 - a) pour les propriétaires : le certificat de propriété du bénéficiaire de la prime ;
 - b) pour les <u>locataires</u> : une copie du bail et l'autorisation écrite du propriétaire d'effectuer les travaux ;
 - c) pour les <u>co-propriétaires</u> : un tableau reprenant les quotités individuelles de tous les co-propriétaires
- 4. une copie du/des dernier(s) <u>extrait(s)</u> de rôle reprenant les revenus bruts imposables de toutes les personnes majeures du ménage

OU

- a) pour les demandeurs ayant conclu un bail avec une Agence Immobilière Sociale (AIS), une copie des conventions, baux ou contrats de gestion entre les différentes parties.
- b) pour les demandeurs qui bénéficient du revenu d'intégration sociale, une attestation du CPAS
- c) pour les bénéficiaires du BIM, une attestation de la mutuelle
- d) pour les clients protégés, une attestation de Sibelga
- 5. une copie de la <u>composition du ménage</u> délivrée par l'administration dans les trois mois précédant la date d'introduction de la demande de prime
- 6. si un <u>permis d'urbanisme</u> relatif aux travaux visés par la prime est nécessaire, une copie de celui doit être jointe à la demande;
- 7. une copie <u>des factures et des preuves de paiement</u> afférentes aux travaux de placement de l'isolation de la toiture par un entrepreneur enregistré;

En cas d'obtention d'une prime à la rénovation et/ou d'une prime à l'énergie :

- 8. une copie de la décision d'<u>octroi de la prime à la rénovation</u> avec la note détaillant le calcul du montant octroyé (Direction du logement);
- 9. une copie de <u>l'octroi de la prime à l'énergie</u> pour l'isolation de la toiture (Bruxelles Environnement) et une copie de <u>l'extrait bancaire</u> prouvant que la prime à l'énergie a été versée ;

En cas de non obtention d'une prime à l'énergie de Bruxelles Environnement :

10. L'<u>attestation de l'entrepreneur/installateur</u> voir annexe du règlement (dûment complétée, datée et signée) ;

ANNEXE - ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR / L'INSTALLATEUR

Données à remplir par l'entrepreneur / l'installateur

COORDONNÉES DE L'ENTREPRENEUR / L'INSTALLATEUR

Nom de la	a société & For	me j	uridique, Nom de	l'entrepreneur 8	&/ou pe	rsonne de d	contact	
Rue					N°		Boîte	
СР			Localité			Pays		
Numéro	d'entreprise							
Tél.					GSM			
Email								
ATTESTAT	TION DE L'ENTF	REPR	ENEUR / L'INSTAL	<u>LATEUR</u>				
			r effectué les trava					
À l'adress	e mentionnée	ci-de	essous :					
Rue					N°		Boîte	
СР			Localité					
Et avoir émis la /los facturo/s) suivanto/s) :								
Et avoir émis la/les facture(s) suivante(s) :								
	Date		N° de facture					

ISOI	ANT	1
いっしい	AINI	

IJOLANI			
Marque :			
Marque :			
	Fraisseur (a)	Coefficient 1	D -/2
	Epaisseur (e)	Coefficient λ	$\mathbf{R} = \mathbf{e}/\lambda$
1 ^{ère} couche	m	W/mK	m²K/W
2 ^{ème} couche (le cas échéant)	m	W/mK	m²K/W
3 ^{ème} couche (le cas échéant)	m	W/mK	m²K/W
R Total (=R 1 ^{ère} couche + R 2 ^{ème} couche)	/	1	m²K/W
SURFACE ISOLÉE ¹			
Surface isolée avec un isolan	t naturel :	m² avec un R de m²	K/W
Surface isolée avec un isolan	t « classique » :	m² avec un R de	m²K/W
	Date :	/ 🔲 / 20	

Signature et cachet de l'entrepreneur / l'installateur

¹ Si plusieurs type d'isolants sont utilisés sur un même chantier pour des surfaces différentes, recopier cette partie autant de fois qu'il y a de surface isolée avec des isolants différents